

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 27 février 2025

n° 155/ Marseille St Charles - FDS/ Salle des Actes/ 14h00

**approuvé par la CFVU du 20 mars 2025
sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation**

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER (pouvoir), Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER (absente), Jean-Manuel RAIMUNDO, Michel RUQUET (absent).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX (pouvoir), Nadia MESLI, Guylaine MOLINA (pouvoir), Anaïs SAINT JONSSON.

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl. : Mohamed BENKHEDDA)

Présent = Ralph ATRACH (suppl. : Clara ROUX-ROCARPIN)

Pouvoir = Anastasia AUBERT (suppl. : Youssef BERTE)

Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl. : Lina JAMMOT)

Présente = Marnie BOCOGNANO-MARTINEZ (suppl. : Emma CROUIN)

Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl. : Loïc FABRE)

Présent suppl= Ghjuvan CATONI (**suppl. : Oscar PILLET**)

Présent= Younes DUFRESNE (suppl. : Zoé GORODINE)

Présent= Charles GOMEZ (suppl. : Lucas FILETI)

Pouvoir = Charlie HALLART (suppl. : Camille BAGNOL)

Absent = Matt JAMIS (suppl. : Clara ROPPENNECK)

Pouvoir = Mathilde MEUNIER (suppl. : Tiffany VELLA)

Absent = Leonardo PEREZ (suppl. : Amandine BRILLARD)

Pouvoir = Andréa SOREL (suppl. : Lou CHARLOT)

Pouvoir = Juan Austen VAHATRINIAINA (suppl. : /)

Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl. : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES (pouvoir), Guillaume GREGOIRE (pouvoir), Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO (pouvoir)

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **34**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurent BENSOUSSAN, Patrice BONNET, Vincent CARILLO, Véronique CHARRASSE, Madeleine DUFLLOT, Sophie FAYET, Nuria GALA, Stéphanie GOLDIE, Raphaël GROS, Annie GUILLERM, Djamel HABET, Anne-Gaëlle JOYAUX, Brice LE ROUX, Cyril PEYRE, Pascal RATHELOT, Julie SOUHAMI.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO (excusée), Pascale BRANDT-POMARES (Excusée), Émilie CARRETIER (excusée), Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO (Excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Actualités

II-Présentation

- Prise en compte du handicap au sein d'amU

II- Procès-verbal

- Séance du 27/02/2025

III- Formation/Pédagogie

- Demande de modifications du calendrier pédagogique 2024/2025 (Pharmacie)
- Demande d'accréditation du centre CLES amU (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur), à compter de 2024/2025
- Demande d'accréditation de l'INSPE d'Aix-Marseille, à compter de 2025/2026
- Demande d'ouverture de diplômes en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026
- Révision du Cadre de la prime d'engagement pédagogique (PEP), à compter de 2025

IV- Vie étudiante

- Avis de la Commission FSDIE projets du 13/02/2025



La VP Formation ouvre la séance à 14h15 après avoir constaté le quorum.



I- Actualités

1) Feuille de route du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

La VP Formation annonce que les réformes vont concerner les bourses d'études, la simplification du dispositif PASS/L.AS, la formation des enseignants et les Bacs Pro pour lesquels une phase de propédeutique est envisagée.

II- Présentation

1) La prise en compte du handicap au sein d'amU

Intervenants : Laurent BENSOUSSAN, Vice-président délégué santé et handicap (VP SE)
Madeleine DUFLOT, responsable Bureau vie étudiante /Mission handicap -Campus Centre Marseille
Vincent CARILLO, correspondant handicap à la cellule handicap (DRH)
Brice LE ROUX, chargé de mission Formation à la pédagogie auprès de la VP Formation et de la VP à l'innovation pédagogique (CIPE).

L. Bensoussan présente un état des lieux indiquant les effectifs des étudiants en situation de handicap (ESH) accompagnés, sur sept années, par les Bureaux de la vie étudiante : en 2018 (1575) ; en 2024 (2924).

La hausse est globale à toutes les composantes et ALLSH compte le plus d'étudiants recensés (890 en 2024/2025) du fait de cohortes très importantes dans cette composante, ce qui laisse à penser qu'amU a amélioré la communication sur ses campus.

Les différentes structures d'accompagnement d'amU et des partenaires extérieurs sont mis en avant, et **L. Bensoussan** souligne que l'établissement est un des premiers en France à avoir mis en place le dispositif « Étudiant relais handicap ». Les étudiants en lien avec la mission handicap du Bureau de la vie étudiante (BVE) de l'université, sont formés pour intervenir auprès des étudiants en situation de handicap, mais également pour promouvoir l'inclusion auprès de la communauté universitaire.

Il cite ensuite les biais de communications, comme le guide téléchargeable sous forme de bande-dessinée ou audio, et les événements accueillant des lycéens en situation de handicap lors des journées « sup'pour tous », « sport et handicap » (...).

Il décrit ensuite les activités ou structures mises en place par le Service universitaire de santé étudiante (SSE), et effectue un focus sur la Charte « atypie friendly » signée par amU en 2024. Il s'agit d'un programme conduit par les établissements d'enseignement supérieur ayant pour objectif d'améliorer l'inclusion des personnes présentant un trouble du neurodéveloppement.

L. Bensoussan termine la présentation en précisant que la fondation amidex finance des thèses et des contrats post-doctoraux pour les chercheurs en situation de handicap (7 candidats retenus, dont des internationaux).

La VP Formation indique que le sujet du handicap dans les formations lui semblait intéressant à débattre en CFVU après concertation avec le VP étudiant. En effet, un groupe de travail (GT) sur le handicap a été créé pour sensibiliser les enseignants dans le domaine pédagogique.

B. Le Roux complète en expliquant que le GT travaille également sur les questions des handicaps invisibles auprès d'étudiants atteints de maladies chroniques ou de troubles de type psychique, cognitif ou du développement.

Les outils de sensibilisation sont variés, par exemple lors de la formation des nouveaux enseignants à l'INSPE, ou encore lors de conférences avec des spécialistes.

Il invite les enseignants à se connecter au webinar amU « Express'o CIPE- 1 heure -1 thème- 1 question », le 7 mars prochain, sur le thème du TDAH (trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) et du trouble du neurodéveloppement.

Q. Acquatella ajoute que l'objectif est de sensibiliser toute la communauté universitaire, en commençant par les responsables de filière enseignants, incluant les personnels administratifs travaillant avec les ESH, puis réussir à atteindre l'ensemble des étudiants. Au regard des effectifs, la cible des étudiants est plus complexe.

Y. Dufresne remercie le VP SE pour cette présentation, mais déplore que les associations étudiantes n'aient pas été citées, car elles sont en première ligne pour accompagner les étudiants. Il note également que cet état des lieux ne souligne pas le manque de moyens, pour mettre en place les dispositifs. En effet, il lui semble que la mission handicap n'arrive pas à recruter suffisamment d'accompagnateurs qualifiés. Il estime que la prise en charge du handicap relative à la cécité n'est pas performante. Il déplore également le manque de communication sur les GT, notamment celui sur la précarité menstruelle qui, selon lui, compte trop peu d'experts issus des associations.

Il estime qu'amU est en retard par rapport à d'autres universités qui accordent des congés menstruels sans revenir vers un médecin universitaire. L'établissement manque de personnels et ces procédures alourdissent les dispositifs, d'autant plus qu'il n'y a pas de gynécologue affecté au service médical.

Y. Dufresne ajoute que l'Union étudiante regrette que les groupes de travail ne produisent pas de documents ou comptes-rendus, au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux, ainsi que le fait que leur existence ne soit pas publique. Il revient aux élus de faire la démarche de se renseigner sur la création de ces GT et de demander à y participer. Cela pose question puisqu'une part importante des thématiques normalement traitées en CFVU leur est déléguée. Les débats sont donc externalisés en dehors de la CFVU alors que, selon l'Union étudiante, c'est normalement le rôle de la Commission en premier lieu, ces sujets concernant la totalité de la communauté universitaire et ses élus.

La VP Formation rappelle que sur des séances où les points mis au vote sont relativement peu nombreux, la CFVU peut être organisée de façon à avoir un débat sur une thématique (comme cela a déjà été fait sur l'intelligence artificielle), mais ce n'est pas sa fonction première. En effet, il lui revient soit de rendre des avis soit d'adopter des délibérations ce qui signifie que les dossiers ont été traités en amont et sont soumis au vote après échanges avec les membres de la commission.

La VP Formation ajoute que l'état d'avancement des dossiers, comme des actualités, est systématiquement présenté aux membres de la CFVU afin de garantir une totale transparence.

N. Mascret estime que le débat s'éloigne du sujet du handicap. Il rappelle que les GT thématiques sont précisément les lieux pour avancer des solutions et que l'union étudiante est intégrée au GT précarité menstruelle.

J-M. Raimundo s'interroge sur le programme d'accessibilité, car il note qu'il y a peu d'infrastructures pour les handicaps moteurs.

L. Bensoussan répond que les douleurs menstruelles sont un sujet pris en compte dans les aménagements d'études et des congés sont également mis en place pour les personnels. Les rencontres médicales au SSE permettent un suivi médicalisé. En outre, les BVE de campus alertent le SSE pour améliorer les actions.

Concernant le programme d'accessibilité qui est en cours dans toutes les composantes, tous les travaux n'ont pas le même rythme.

Mme Duflot explique que les BVE travaillent en interaction avec les services médicaux et pédagogiques pour établir des plans personnalisés d'études supérieurs (PPES). Les BVE agissent également au fil de l'eau pour s'adapter aux problématiques rencontrées qui ne sont pas les mêmes selon les localités, ou selon la temporalité des situations de précarité ou médicales.

A. Vieilledent fait part d'une situation qu'elle a rencontrée sur le site d'Aix-Schuman. Elle explique que le bâtiment est en gestion privée et publique, ce qui complexifie la mise en œuvre de certaines infrastructures. Elle rappelle que le bâtiment Egger s'élève sur 6 étages et s'étend sur plus de 100 mètres avec 2 ascenseurs sur 1 seule aile. Elle a

constaté qu'aucune alarme lumineuse n'était installée, ce qui peut être extrêmement dangereux en cas d'incendie pour les sourds et malentendants, comme c'est le cas d'un enseignant en langue des signes à ALLSH.

Elle demande donc si des solutions pratiques sont envisagées dans le but d'améliorer le quotidien sur site. Elle souhaite que les étudiants en situation de handicap soient systématiquement sollicités pour s'exprimer dans les différents GT les concernant. Enfin, elle s'interroge sur la localisation des ESH.

V. Carillo explique que les flèches lumineuses entraînent une gestion des PC de sécurité qui n'est pas exploitable à ce jour. Une réflexion est menée sur une application de smartphone reliée à l'ensemble des PC de sécurité des sites amU. L'objectif est que l'information soit générale pour assister une personne en situation de handicap qui n'aurait pas connaissance de l'alerte. Il indique que plus de 150 personnels sont mobilisés en lien avec l'accompagnement du handicap.

Mme Duflot répond à la dernière question en expliquant que les effectifs étudiants ESH sont équilibrés entre Aix-en-Provence et Marseille, mais propose de vérifier les effectifs par composante.

La VP Formation fait part de son mécontentement sur le constat de l'union étudiante qui estime qu'amU ne se mobilise pas assez, alors que l'insertion et l'inclusion sont inhérentes aux programmes de formation. Elle constate qu'en quelques années, l'établissement a œuvré pour rétablir une égalité des chances à laquelle les équipes et elle-même sont fortement attachées. Elle admet que tout n'est pas parfait, mais par le biais de personnels impliqués, de programmes adaptés et de financements ciblés, notamment vers le numérique, des projets inclusifs émergent.

J. Lefevre s'interroge sur la place de la digitalisation par rapport au contact humain. **L. Bensoussan** explique que ce sont deux domaines différents. Le numérique est là pour faciliter la prise en charge et le suivi via des plateformes en dématérialisant les dossiers pour libérer du temps aux accompagnateurs.

La VP Formation ajoute qu'il serait judicieux que la vidéo d'accueil des étudiants en situation de handicap soit imbriquée avec les jeux sérieux de la rentrée universitaire, facilitant l'intégration des étudiants sur les campus. (Annexe 0 du présent procès-verbal)

III- Procès-verbal

- **Séance de la CFVU du 16/01/2025**

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025.

IV- Formation/Pédagogie

1) Demande de modifications du calendrier pédagogique 2024/2025 (Pharmacie)

La VP Formation indique que le format de présentation des tableaux relatifs aux calendriers universitaires relève d'un ancien débat. Auparavant, chaque composante envoyait des textes non harmonisés, et depuis quelques années, il est demandé de centraliser dans un même tableau l'ensemble des plannings malgré les spécificités de certaines mentions de diplômes. Le résultat reste indigeste et source d'erreurs. C'est le cas du tableau de pharmacie où des erreurs matérielles ont été soulevées en cours de semestre.

La VP Formation conclut donc que ces calendriers doivent passer en CFVU dans le but de valider les périodes correspondant aux bornages votés dans les campagnes d'inscription amU.

P. Rathelot explique que les équipes ne se réfèrent pas à ce document mis au vote, aussi l'erreur matérielle qui annonçait la semaine 6 pour les examens dans le tableau n'était pas celle communiquée au sein de la composante qui travaillait sur la semaine 8. Le document mis à jour repasse donc en conseil de composante et devant la CFVU afin d'harmoniser la communication et le document voté. Il rappelle qu'il s'agit de dates déjà passées, en dehors des stages hospitaliers hors amU pour les spécialités « officine et industrie » qui décalent les examens de juin. La communication a bien évidemment été faite auprès des étudiants.

C. Gomez annonce que la FAMI va s'abstenir de voter car le problème est récurrent de revenir sur une validation donnée.

A. Vieilledent demande précisément ce qui va rester dans les calendriers.

La VP Formation propose que les périodes de délibérations ne soient plus affichées car cela ne concerne pas directement les étudiants. Quant aux périodes d'examens, elles seront affichées en mentionnant que les dates précises seront communiquées en composante au moment de l'affichage des calendriers d'examens.

M. Bocognano préconise de mettre un déroulé dans les colonnes pour choisir son année d'études qui peut présenter des spécificités par rapport à un tronc commun.

N. Almeras propose de confier ces travaux à un GT du programme « Essentiel » sur la simplification et digitalisation des processus administratifs. **A. Ribaud** indique que l'outil Genially, bien qu'il ait des désavantages, pourrait en être le support.

Vote :

La CFVU approuve par 19 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions les modifications apportées au calendrier pédagogique de Pharmacie, pour 2024/2025.

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Demande d'accréditation du centre CLES amU (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur), à compter de 2024/2025

La VP Formation explique qu'amU était déjà accréditée en tant que centre CLES, il s'agit de renouveler la demande dans le cadre du calendrier de la vague C, dont dépend l'établissement. Cette accréditation prend effet dès cette année 2024/2025.

Elle regrette qu'Hervé Magnouloux qui a expertisé le dossier soit absent pour lui laisser la parole.

En effet, il a émis un avis très favorable, soulignant la plus-value de ce centre au sein de l'établissement. Il a mis en avant la structuration des services supports et le projet quinquennal 2024/2028 ouvert sur les projets internationaux, comme CIVIS. Il a cependant noté un point faible sur le besoin de renforcer les ressources humaines au regard de l'importance et la richesse de langues étrangères enseignées à amU.

Y. Dufresne déplore que des certifications obligatoires soient payantes. **A. Vieilledent** s'interroge sur les tarifs.

La VP Formation rappelle que l'établissement avait mis en place une certification en langue anglaise obligatoire, du fait de l'arrêté du 3 avril 2020 portant sur l'obligation de se présenter à une certification en anglais pour obtenir une licence, un DUT ou un BTS. Le passage de l'examen était gratuit pour les étudiants. En 2022, le Conseil d'État a annulé le décret et l'arrêté l'imposant.

AmU a mis en place un tarif, sur décision du Président, concernant le TOEIC afin que les étudiants puissent bénéficier d'un montant préférentiel et passer l'examen au sein de l'établissement. A l'exception de Polytech-Marseille, peu de certifications obligatoires sont demandées à amU.

Concernant le CLES, les tarifs sont annoncés dans le chapitre IV, article 3-Politique tarifaire : « 25 € pour les étudiants inscrits à amU 50 € pour les candidats extérieurs ».

N. Mesli fait part de coquilles à corriger dans le dossier. Dans le sommaire, il convient de noter la date d'accréditation (2024/2028) et dans le texte de corriger l'acronyme ENSAM par ENSA-M, pages 4; 7; 16.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 30 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, au dossier de demande d'accréditation et à la politique tarifaire du centre CLES amU, porté par le Service universitaire des langues (SUL), pour une ouverture à compter de 2024/2025.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

3) Demande d'accréditation de l'INSPE d'Aix-Marseille, à compter de 2025/2026

La VP Formation explique que la période d'accréditation de l'INSPE diffère d'une année par rapport à celle de l'établissement, car le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'enseignement supérieur avaient prolongé d'une année le contrat, jusqu'au 31 août 2025. L'objectif était de mettre en place la réforme de la formation des enseignants. Cette réforme est toujours en discussion.

Le dossier présenté ce jour concerne donc une accréditation qui débutera en 2025/2026.

P. Bonnet explique que le dossier a déjà été transmis aux administrations de tutelle, car conjoint avec le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille. En revanche, l'établissement dispose d'un délai jusqu'au mois de mai pour valider dans ses instances la demande d'accréditation. Le dossier reproduit la dernière demande avec les maquettes d'enseignement en plus. Il précise par ailleurs que le co-portage de la mention avec ALLSH est bien maintenu.

N. Mesli remercie pour cette confirmation, et demande la raison pour laquelle aucune information n'est disponible en ligne sur le DU « International » mentionné dans la liste de choix des parcours renforcés de la L2 et L3 « Sciences de l'éducation et de la formation », parcours « Éducation et apprentissage en école primaire », contrairement au DU « Engagement ».

La VP Formation rappelle que le DU « Engagement » est fonctionnel alors que les deux autres DU transverses « Innovation » et « International » sont en cours d'application. Elle indique que la vague d'accréditation de l'INSPE devrait se caler à nouveau sur celle de l'établissement, s'il n'y a pas de nouveau calendrier dérogatoire.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'accréditation de l'INSPE d'Aix-Marseille, à compter de 2025/2026.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

4) Demande d'ouverture de diplômes en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026

C. Pellegrino présente les demandes d'ouverture de DPI portés par la FDSP et la FEG qui sont des créations de

doubles diplômes.

FDSP : Master mention « droit de l'environnement parcours droit de la transition environnementale » avec l'Université d'Ottawa (Canada)

- Programme : S1 et S2 dans son université d'origine/ S3 : amU/ S4 : Ottawa

FDSP : Master mention « droit international et droit européen parcours droit international » avec l'Université d'Ottawa (Canada)

- Programme : S1 et S2 dans son université d'origine /S3 : amU/ S4 : Ottawa

FEG : Master mention « Gestion de patrimoine » avec Hong Kong Metropolitan University (Hong Kong).

- Programme : S1 et S2 dans son université d'origine/ S3 : amU/ S4 : HKMU

C. Pellegrino commente que les experts CFVU ont attribué des « A » aux projets, excepté Antoine Gentier sur un point particulier.

A. Gentier commente le manque d'équité au niveau des droits d'inscription pour les étudiants français, au regard du dollar canadien. **C. Pellegrino** explique que les frais sont importants, mais le montant est réduit du fait de l'accord : « *Le montant total des frais de scolarité à l'Université d'Ottawa est de 9 346,21\$. Une bourse d'exonération partielle des droits de scolarité est offerte en 2e cycle, d'un montant de 5 500\$ proposée aux étudiants amU, pour réduire les frais de scolarité à 3 846,21\$* ». Les étudiants des formations citées approuvent de payer 4 000\$ pour ce cursus.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de créations de doubles diplômes, à compter de 2025/2026, portés par les composantes FDSP et FEG. (Annexe 4 du présent procès-verbal)

5) Révision du Cadrage de la prime d'engagement pédagogique (PEP), à compter de 2025

La VP Formation rappelle que suite au nouveau régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (RIPEC), mis en œuvre en 2022, la liste des statuts d'enseignants éligibles à la PEP (dispositif amU existant depuis 2015) avait été mise à jour comme suit :

Personnels éligibles:

- les enseignants-chercheurs (MCU-PH, PU-PH) hospitalo-universitaires titulaires ;
- les enseignants-chercheurs non titulaires (MCF, PR), (CDD-CDI LRU) ;
- les enseignants relevant d'un statut du premier ou second degré (PE, PRAG, PRCE...) ou assimilés (CDD-CDI LRU).

La révision du Cadrage, présentée ce jour, apporte des précisions concernant les modalités de versement et le non-cumul de cette prime.

Y. Dufresne demande si les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) peuvent en bénéficier, puisque non-titulaires.

J. Lefevre indique que l'intersyndicale est contre les primes d'engagement pédagogique qui consistent, selon lui, à sélectionner un sous-ensemble de collègues au sein des équipes et donc *in fine* à mettre en concurrence les enseignants-chercheurs. De plus, dans un contexte d'austérité budgétaire, il propose une répartition plus égalitaire entre les collègues.

La VP Formation répond que les ATER ne sont pas éligibles. Elle rappelle que cette PEP est un véritable apport marquant l'attachement à la dimension pédagogique. Il s'agit d'un montant fixe de 4 000€ sur 3 ans afin que les personnels qui sont hors cadre du RIPEC puissent bénéficier du dispositif équivalent à l'encadrement en recherche (PEDR), sans distinction de statut enseignant.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 27 voix pour et 7 voix contre, à la révision du Cadrage de la prime d'engagement pédagogique (PEP), à compter de 2025. (Annexe 5 du présent procès-verbal)

V- Vie étudiante

1) Avis de la Commission FSDIE projet du 13/02/2025

N. Mascret indique que le tableau sera actualisé à la suite de la séance, car il y a une erreur matérielle. En effet, le projet n°259 qui a reçu un avis « défavorable » est resté comptabilisé dans la somme totale des subventions.

La répartition des projets est plutôt équilibrée entre les différents sites.

J. Lefevre note que le projet n° 2024-2025_224 « Egalité Femme Homme et Lutte contre les Discriminations /Art et culture/ Association « Joyeux Joyeux Joyeux », qui visait à promouvoir la visibilité et la réflexion sur les enjeux des identités LGBTQIA+, a reçu 5 avis « contre ».

N. Mascret et Q. Acquatella expliquent que les votes « contre » exprimaient un désaccord pour organiser l'événement en dehors des locaux amU. Il a été suggéré de se rapprocher des services de la ville de Marseille pour encadrer la manifestation qui se déroulera à la Friche de la belle de mai. En effet, lors de la manifestation animée, en février dernier, par l'association QUEER amU, des heurts ont eu lieu à Aix-en-Provence avec des partis d'extrême droite.

L. Badie Barthes indique que parmi les votes « contre », il y avait notamment celui provenant d'un autre syndicat étudiant dont les prises de position nationales sont souvent en opposition avec ce type d'événements.

La VP Formation regrette cette délocalisation, car elle marque un recul pour minimiser les confrontations, ce qui est peu encourageant. Elle s'interroge sur les actions à mener.

A ce sujet, **A. Vieilledent** souhaiterait que les étudiants et personnels soient plus présents lors des événements liés à l'inclusion, pour montrer le soutien de la communauté amU, refléter une cohésion et éviter l'isolement.

N. Mascret ajoute que le festival de l'engagement pourrait correspondre à ce type de regroupement de l'ensemble de la communauté.

J. Lefevre remarque également qu'un projet avec achat de T-Shirts a été validé et s'interroge sur l'action Eco-responsable avec cette production de textile et de teinture.

N. Mascret répond que le projet a été vérifié par les équipes du développement durable. Il s'agit de T-Shirts réutilisables, et surtout identifiables, notamment par les étudiants en situation de handicap visuel.

La VP Formation fait procéder au vote du montant total des subventions accordées : 128 326,07€, dont 16 085€ dans le cadre du programme IDéal-amidex « Engagement étudiant ».

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants examinés le 13 février 2025, lors de la Commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes amU.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance ordinaire à 16h45.
Elle est suivie d'une séance restreinte aux collègues A et B.



La Vice-présidente formation